



**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **9 décembre 2024**, à compter de **19h00** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Présences :

Yves Bourassa, conseiller 1  
Véronique Lemire, conseillère 2  
Linda Pomerleau, conseillère 3  
Pierre Dénommmé, conseiller 4  
Michel Ayotte, conseiller 5

Absences : Luc Bernèche, conseiller 6

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

## **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Madame Lyne Ash, mairesse, constate qu'il y a quorum et ouvre la séance à 19h00.

## **2.1 Mot de bienvenue**

---

Madame Lyne Ash, mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'au le public présent.

Madame Lyne Ash fait une rétrospective sur les projets réalisés en 2024:

1. La terrasse intergénérationnelle
2. Le parc des aînés
3. L'espace multisport à la patinoire
4. L'illumination du sentier écologique
5. La construction du centre communautaire

Elle veut remercier les organismes, les membres du conseil pour leur vision, leur soutien dans ces projets et elle souligne le travail de l'équipe municipale qui est toujours là pour les appuyer.

**7666-12-24**

## **3.1 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Pierre Dénommmé, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec les ajouts mentionnés.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. MOT DE BIENVENUE**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024
- 6. TRÉSORERIE**
  - 6.1 Compte à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2024

6.2 Demande de prêt temporaire pour projet en cours

**7. DÉPÔT DE RAPPORTS**

7.1 Rapport de la mairesse

7.2 Rapport des travaux publics

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

7.4 Rapport de la DG

7.4.1 Suivi - Centre Communautaire

7.5 Rapport des Élus

**8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**

8.1 Contestation de la facture de la Sûreté du Québec pour 2025

8.2 Adoption du règlement No 272 – Régie interne des séances du conseil

8.3 Avis de motion – Règlement No 273

8.3.1 Dépôt du projet de règlement No 273 – Traitement des élus municipaux

8.4 Avis de motion - Règlement No 274

8.4.1 Dépôt de projet de règlement No 272 - Taux de taxe foncière, coût des services, permis, modalités de paiement, taux d'intérêt pour l'exercice financier 2025.

8.5 Avis de motion – Règlement No 275

8.5.1 Dépôt de projet Règlement 275 modifiant le règlement No 253 sur la gestion contractuelle

8.6 Résolution - Programmation No 5 de la TECQ 2019-2023

8.7 Adoption de la révision du salaire annuel des employés municipaux

8.8 Adoption contrat de travail 2025 de la DG

8.9 Vœux des Fêtes (ajouté)

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE**

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

10.1 Adhésion du comité municipal de Laniel à l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme.

**11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

**12. VOIRIE**

**13. LOISIRS ET CULTURE**

13.1 Résolution – Reddition de comptes pour le projet Parc des aînés - PRIMA

13.2 Appui au projet du complexe des eaux profondes : un enjeu vital pour le Témiscamingue.

13.3 Demande d'aide financière pour les Jeux du Québec du 31 janvier au 2 février 2025.

**14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ**

14.1 Situation - Château Darveau

14.2 Campagne provinciale de sensibilisation contre radon

**15. AFFAIRES NOUVELLES**

15.1 Nomination d'un représentant pour siéger au conseil de la MRC de Témiscamingue (ajouté)

**16. CORRESPONDANCE**

16.1 Activités de services – RISIT – novembre 2024

16.2 Pistes d'hirondelles bicolores 2024

**17. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE LE 13 JANVIER 2025**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**4.1 PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucune question à ce moment-ci.

7667-12-24

**5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **11 novembre 2024**;

**ATTENDU QUE** 2 corrections sont apportées audit procès-verbal aux points suivants:

7.1 sous le sujet "Rapport de la mairesse",

12.2 Démantèlement - barrage de castor au 527 chemin des Pins.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **11 novembre 2024** avec les corrections aux points mentionnés ci-haut.

**7669-12-24**

### **6.1 Comptes payés et à payer pour la période du 1er au 30 novembre 2024**

---

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer pour la période du **1er au 30 novembre 2024** :

Il est proposé par Michel Ayotte, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (**24 489.10 \$ + 82 102.34 \$**) pour un total de **106 591.44 \$**.

Il est aussi ajouté aux comptes à payer une facture pour les travaux du 1er au 30 novembre 2024, au montant de **487 560.23 \$**, pour le projet Centre communautaire, ce montant sera payé avec l'emprunt temporaire prévu à cet effet.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art 961)

Signé à Nédélec, 9 décembre 2024.

**7668-12-24**

### **6.2 Demande de prêt temporaire pour projets en cours**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a un montant à recevoir de la TECQ 2019-2023 de 502 503\$, le versement est prévu pour le 15 mars 2025;

**ATTENDU QUE** la municipalité a besoin de liquidité immédiate pour payer les factures courantes des projets en cours;

#### **Détail de la demande :**

Montant du prêt temporaire demandé : **127 502\$**

Durée du prêt : 6 à 8 mois

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**QUE** le préambule fait partie intégrante de cette résolution.

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents de faire demande d'un prêt temporaire à la Caisse Desjardins du Témiscamingue pour un montant de 127 502 \$, afin de faciliter le bon fonctionnement des paiements de factures à court terme.

Il est aussi résolu que Lyne Ash, mairesse, et Lise Dénommié, dg, greffière-trésorière soient autorisées à signer tous documents entourant cette demande.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **7.1 Rapport de la mairesse**

---

**20 novembre 2024** : Rencontre prébudget pour la municipalité de Nédélec

**21 novembre 2024** : Conférence "**Le Choc des générations**" organisé par le SDT

**22 novembre 2024** : Conseil de la MRCT

Les sujets discutés :

1. Appui au projet du Complexe des eaux profondes, dépôt de résolutions des municipalités.

2. Résolution au ministre de la Sécurité publique, François Bonnardel sur la hausse de la facture de la Sûreté du Québec.
3. Appel de projets pour les aires protégées du ministère de l'Environnement - aucune proposition n'a été approuvée par la MRC.
4. Révision de l'organigramme de la MRCT
5. Adoption du budget 2025: 20,2 millions un augmentations de 8%.
6. FRR Volet IV : 3 projets ont été acceptés
7. Renouvellement des ententes avec le SDT et le MCC (ministère de la Culture et des Communications)
8. Adoption du règlement de régie interne sur les séances du conseil à la MRCT
9. Diminution du financement du programme de la TECQ 2024-2028, une résolution envoyée aux deux députés concernés.
10. Démission du maire de Saint-Bruno-de-Guigues M. Richard Robert.

**28 novembre 2024 :** Rencontre du comité de Vitalisation

Trois projets ont été acceptés dont un à Belleterre, Latulipe-Gadoury et un à Rémigny.

**28 novembre 2024 :** Réunion du SUMI (sous comité de la MRCT)

**3 décembre 2024 :** Réunion du Rift (sous comité de la MRCT)

**7 décembre 2024 :** Présentation du budget 2025 pour la municipalité de Nédélec.

## **7.2 Rapport des travaux publics**

---

Quelques questions sont posées sur l'état d'un ponceau sur le chemin des Cèdres, Shawn Robillard, inspecteur municipal informe les membres que pour le moment aucune inquiétude à rapporté de ce côté, l'écoulement se fait normalement. Aucune nécessité pour le moment de faire venir la pelle mécanique pour un démantèlement.

Shawn rapporte aux membres que la souffleuse à l'arrière du tracteur est présentement au garage pour réparation du shaft connexion au PTO, devrait être prête ces jours-ci. À suivre.

## **7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement**

---

Aucune question n'est posée sur le rapport présenté par l'employé de soutien au développement.

## **7.4 Rapport de la directrice générale**

---

Lise Dénommmé, DG fait un survol sur les dossiers en cours.

### **7.4.1 Suivi - Centre Communautaire**

---

Lise Dénommmé, dg informe les membres du conseil que les travaux du nouveau Centre communautaire vont bon train, et que la dalle de béton devrait être coulée cette semaine, avant la fermeture hivernale du plan de Béton Marik. À suivre.

### **7.4.2 Suivi - Travaux dans le sentier écologique**

---

Lise Dénommmé, DG informe les membres que le sentier écologique est maintenant éclairé dans toute sa longueur, mais qu'il y a des ajustements à apporter pour pouvoir dire que le tout est complet et fonctionnel. À suivre.

### 7.4.3 Suivi - Cabanon à la patinoire

---

Lise Dénommé, dg informe les membres du conseil que lors de la construction du cabanon pour terminer le projet de l'espace multisport, les fils électriques pour les lumières de la patinoire et les fils qui alimentaient l'abri des joueurs ont subi des dommages considérables et devaient être remplacé. Les travaux ont été refaits à neuf et que tout est fonctionnel pour les activités hivernales.

### 7.5 Rapport des Élus

---

Pierre Dénommé, conseiller et président fondateur de l'organisme CÉ L'Éden fait un compte rendu sur les résultats du projet Piste d'hirondelles bicolores à Nédélec pour une 24e année. Les résultats démontrent qu'une occupation de 94% des nichoirs fut occupée en 2024.

Il mentionne que sur le territoire de l'Abitibi/Témiscamingue 13 municipalités sont aussi participantes au projet et qu'une occupation dans l'ensemble des municipalités est de 84%. Une très belle réussite pour le soutien de l'espèce en péril pour l'année 2024.

Après un soutien financier de 34 ans pour la mise en place et le maintien des activités du projet Becs et Jardins, Pierre annonce que l'organisme Sentier Urbain se retire et mettra un terme à leur financement au 31 mars 2025.

L'organisme CÉ l'Éden, à partir du 1er avril 2025 devra assumer seul les charges pour maintien des activités de Becs et Jardins.

Linda Pomerleau, conseillère et membre de la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec informe les membres que la fête de Noël est samedi 14 décembre 2024 de 13 h à 16 h, plusieurs activités sont au programme, visite du père Noël, tour de calèche, vente de pâtisseries, ainsi que 8 artisans de la région seront sur place avec leur produit fait maison. À suivre.

7670-12-24

### 8.1 Contestation de la facture de la Sûreté du Québec pour 2025

---

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

**CONSIDÉRANT QUE** les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

**CONSIDÉRANT** les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

**CONSIDÉRANT** la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé Pierre Dénomme, et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Nédélec demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

**QUE** copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Rouyn Noranda M. Daniel Bernard, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

7671-12-24

## **8.2 Adoption du règlement No 272 - Régie interne des séances du conseil**

---

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 11 novembre 2024.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents;

**QUE** le Règlement No 272 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Nédélec. soit adopté et qu'une copie soit annexée au présent procès-verbal comme si au long récit.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **8.3 Avis de motion - Règlement No 273**

---

Le conseiller, Yves Bourassa, par la présente :

Donne avis de motion que le règlement No 273 sur le traitement des élus municipaux qui sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

### **8.3.1 Dépôt du projet règlement No 273 - Traitement des élus municipaux**

---

Le conseiller Yves Bourassa procède au dépôt, en cette séance du 9 décembre

2024, du projet de règlement No 273 sur le traitement des élus municipaux

#### **8.4 avis de motion - Règlement No 274**

---

Le conseiller, Pierre Dénommé, par la présente :

Donne avis de motion que le règlement No 274 relatif aux taux de taxe foncière, coût des services, permis, modalités de paiement, taux d'intérêt pour l'exercice financier 2025, sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

##### **8.4.1 Dépôt de projet règlement No 274 - Taux de taxe foncière, coût des services, permis, modalités de paiement, taux d'intérêt pour l'exercice financier 2025**

---

Le conseiller Pierre Dénommé procède au dépôt, en cette séance du 9 décembre 2024, du projet de règlement No 274 relatif aux taux de taxe foncière, coût des services, permis, modalités de paiement, taux d'intérêt pour l'exercice financier 2025.

#### **8.5 Avis de motion - Règlement 275**

---

Le conseiller, Michel Ayotte, par la présente :

Donne avis de motion que le règlement No 275 sur la gestion contractuelle qui sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

##### **8.5.1 Dépôt de projet Règlement 275 sur la gestion contractuelle**

---

Le conseiller Michel Ayotte procède, en cette séance du 9 décembre 2024, du projet de règlement No 275 modifiant le règlement No 253 à l'article 12.1 et 12.2 sur la gestion contractuelle.

7672-12-24

#### **8.6 Résolution - Programmation No 5 - TECQ 2019-2023**

---

##### **ATTENDU QUE ;**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

La Municipalité s'engage, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

##### **EN CONSÉQUENCE ;**

**QUE** le préambule fait partie intégrante de cette résolution ;

Il est proposé par Véronique Lemire  
et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

## **QUE :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité de Nédélec approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version no 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

La municipalité de Nédélec confirme avoir atteint le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité de Nédélec confirme au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la programmation des travaux réalisés par la présente résolution.

La municipalité de Nédélec atteste par la présente résolution que la programmation de travaux Version no 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés sur des travaux admissibles et approuvés.

Il est aussi résolu que Lyne Ash, mairesse ainsi que Lise Dénomme, directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7673-12-24**

### **8.7 Adoption salaire 2025 pour les employés municipaux**

---

Il est proposé par Linda Pomerleau et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'adopter la révision du salaire annuel des employés municipaux. Une augmentation de 2.5% (basé sur l'IPC du Québec en date de juillet 2024) est accordée aux employés municipaux pour l'année 2025. Le taux horaire des employés municipaux sera gardé dans une filière dans la voûte de la municipalité.

**7674-12-24**

### **8.8 Adoption du contrat de travail 2025 de la DG**

---

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le contrat de travail de la directrice générale pour l'année 2025 tel que présenté, et qu'une copie soit annexée au présent procès-verbal.

**7675-12-24**

### **8.9 Voeux des Fêtes**

---

Il est proposé par Yves Bourasse et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de ne pas participer à la publication des Voeux des Fêtes sur la radio.

Une publicité regroupée en partenariat avec la MRCT sera publiée dans le journal Le Reflet, et la municipalité publiera sur son site web et sur sa page Facebook pour

cette année.

7676-12-24

**10.1 Adhésion du comité municipal de Laniel à l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme**

---

**CONSIDÉRANT** que les municipalités participantes à l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme bénéficient des services fournis par la MRC de Témiscamingue conformément aux dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes ainsi que des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité municipal de Laniel a exprimé sa volonté d'adhérer à cette entente à compter du 1er janvier 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que l'adhésion du Comité municipal de Laniel est assujettie à l'acceptation des modalités de l'entente, incluant les conditions financières et les obligations des municipalités participantes ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités participantes actuelles doivent donner leur consentement par résolution à cette adhésion conformément à la clause 21 de l'entente intermunicipale ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement

**D'AUTORISER** l'adhésion du Comité municipal de Laniel à l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme à compter du 1er janvier 2025, sous réserve qu'elle accepte les modalités de l'entente et signe les documents nécessaires à cet effet.

**DE TRANSMETTRE** une copie de cette résolution à la MRC de Témiscamingue pour suivi et application.

7677-12-24

**11.1 Soumission 2025 - H2Lab - analyse d'eau potable**

---

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'adopter la soumission 2025 - No 18754 tel que présentée par la firme H2Lab pour les services d'analyse d'eau pour l'année 2025 sur le territoire de la municipalité de Nédélec.

7678-12-24

**13.1 Résolution - Projet Parc des aînés - PRIMA**

---

**ATTENDU QUE :**

La Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que :

Le conseil municipal autorise le dépôt de la reddition de compte pour la demande d'aide financière accepter dans le Programme PRIMA pour la réfection du parc des aînés ;

La Municipalité confirme que les travaux ont été faits et que les coûts sont réels, la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière, y compris tout dépassement de coûts ;

Il est aussi résolu que Lyne Ash, mairesse ainsi que Lise Dénommé, directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

7679-12-24

### **13.2 Appui au projet du complexe des eaux profondes : un enjeu vital pour le Témiscamingue**

---

**CONSIDÉRANT** la fermeture de la piscine municipale de Ville-Marie depuis 2019, privant le Témiscamingue d'une infrastructure aquatique essentielle et accentuant les inégalités en matière d'accès aux loisirs, à la santé et à la sécurité aquatique;

**CONSIDÉRANT** que le Complexe des Eaux profondes (CEP), organisme à but non lucratif, propose une solution moderne et inclusive à ce problème, avec des installations adaptées à toute la population, notamment pour les familles, les aînés et les personnes en réadaptation;

**CONSIDÉRANT** que le refus récent du gouvernement du Québec de financer ce projet à hauteur de 18 millions de dollars, dans le cadre du programme PAFIRSPA, soulève de sérieuses questions quant à l'équité de la répartition des fonds publics, ceux-ci semblant favorisés dans des régions plus densément peuplées;

**CONSIDÉRANT** que cette décision marginalise les régions rurales comme le Témiscamingue, pourtant contributeur actif au produit intérieur brut (PIB) du Québec, notamment par ses secteurs clés tels que l'agriculture, les ressources naturelles et la foresterie;

**CONSIDÉRANT** que les citoyens du Témiscamingue ne doivent pas être traités comme des citoyens de second ordre, et qu'ils ont droit à des infrastructures publiques comparables à celles des grands centres urbains;

**CONSIDÉRANT** que le maintien et le développement des services de proximité, tels que les infrastructures aquatiques, sont essentiels pour garantir la vitalité et l'attractivité des régions rurales, contribuant ainsi à un Québec plus équilibré et prospère;

**CONSIDÉRANT** que l'absence de cette infrastructure freine directement notre capacité à attirer de nouvelles familles et des travailleurs qualifiés, ce qui compromet la pérennité de notre tissu socio-économique;

**CONSIDÉRANT** que la sécurité aquatique est un enjeu primordial pour notre région, comptant plus de 7 500 lacs et rivières, et qu'une telle infrastructure pourrait prévenir des drames humains;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Pierre Dénommé, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

**QUE** la municipalité de Nédélec exprime son appui inconditionnel au projet de Complexe des Eaux profondes, le qualifiant de projet de territoire prioritaire pour le Témiscamingue.

**QUE** la municipalité de Nédélec exige que le gouvernement du Québec revoie sa décision et trouve le financement nécessaire, en reconnaissant que les régions rurales méritent le même soutien que les centres urbains pour assurer leur développement et leur bien-être collectif.

**QUE** la municipalité de Nédélec rappelle que le Témiscamingue, loin d'être une région périphérique, contribue de manière significative au PIB du Québec, et que la concrétisation de ce projet est une question d'équité régionale et de justice sociale.

**QUE** la municipalité de Nédélec souligne que l'investissement dans cette infrastructure aquatique ne constitue pas seulement un soutien aux loisirs, mais

également un levier stratégique pour la santé publique, l'éducation et la cohésion sociale.

7680-12-24

### **13.3 Demande d'aide financière pour les Jeux du Québec du 31 janvier au 2 février 2025**

---

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de refuser la demande d'aide financière pour les Jeux du Québec qui se dérouleront au Témiscamingue du 31 janvier au 2 février 2025. Faute de budget.

### **14.1 Situation - Château Darveau**

---

Le point 14.1 est reporté à une prochaine séance, manque d'informations dans le dossier à ce moment-ci

### **14.2 Campagne provinciale de sensibilisation contre le radon**

---

La municipalité s'engage à joindre la campagne de sensibilisation offerte par la Société pulmonaire du Québec auprès des citoyens sur le danger réel que le radon représente sur leur santé dans leur maison. Une publication sera affichée sur le site web et la page Facebook de la municipalité.

7681-12-24

### **15.1 Nomination d'un représentant pour siéger au conseil de la MRC de Témiscamingue**

---

**CONSIDÉRANT** que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipalité stipule :

Le conseil de la municipalité régionale de comté se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté ainsi que, le cas échéant, de tout autre représentant d'une telle municipalité locale, selon ce que prévoient le décret constituant la municipalité régionale de comté et l'article 210.27.

Toutefois, dans le cas d'une municipalité régionale de comté dont le préfet est élu conformément à l'article 210.29.2, le conseil de cette dernière se compose de ce préfet, du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté ainsi que, le cas échéant, de tout autre représentant d'une telle municipalité locale selon ce que prévoit le décret constituant la municipalité régionale de comté.

Tout autre représentant que le maire est nommé par le conseil de la municipalité locale, parmi ses membres.

En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité de Nédélec désigne parmi ses membres. »

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Michel Ayotte, et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE NOMMER** le conseiller Yves Bourassa à titre de maire suppléant.

**QUE** cette même personne soit nommée, en plus de son titre de maire suppléant, au titre de substitut du maire au conseil de la MRC de Témiscamingue avec droit de vote.

### **16.1 Activités de services - RISIT - Novembre 2024**

---

Les membres prennent connaissance des sorties que la régie intermunicipale du service incendie du Témiscamingue a effectuées pour le mois de novembre 2024.

### **16.2 Pistes d'hirondelles bicolores 2024**

---

Le point 16.2 a été expliqué par le conseiller Pierre Dénommé au point 7.5 lors des dépôts de rapport des élus.

### **17.1 Prochaine séance ordinaire le 13 janvier 2025**

---

7682-12-24

### **19.1 Levée de la séance**

---

La séance ordinaire est levée à 20h21, et est proposé par Yves Bourassa.

---

**Lyne Ash, mairesse**

---

**Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière**

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

---

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.